

# La difficile inclusion

**Une étude commandée par plusieurs associations montre que les Français sont de plus en plus favorables à l'inclusion des enfants handicapés dans le système éducatif ordinaire. Pourtant, beaucoup de chemin reste à faire : les budgets alloués et la formation des enseignants ne sont pas à la hauteur.**

Alors qu'une très large majorité des Français est pour, en France, l'inclusion des enfants en situation de handicap continue de se heurter à des obstacles. C'est ce que montre une étude, que votre journal dévoile en exclusivité, réalisée par 10 associations qui œuvrent dans le domaine du handicap, de l'école et de l'éducation populaire. Elle a mesuré l'évolution de l'opinion publique et le niveau d'acceptation des Français quant à l'inclusion des enfants porteurs de handicaps. Le sondage (\*) vise à sensibiliser l'opinion mais surtout à convaincre les pouvoirs publics que la société est enfin prête à plus d'inclusion.

## Une école qui ne s'adapte pas aux enfants

D'après celui-ci, moins de 50 % des sondés estiment satisfaisante l'insertion des personnes handicapées et ce quel que soit leur handicap. Pourtant, les Français plébiscitent l'inclusion scolaire à plus de 85 %. Même si ce chiffre tombe à 70 % quand il concerne le handicap psychique. « Si les Français se déclarent toujours aussi favorables à ce que les enfants en situation de handicap soient scolarisés dans les établissements ordinaires, ils restent nuancés sur les capacités réelles de notre système scolaire à les accueillir, notamment pour ceux qui présentent des troubles psychiques ou du développement intellectuel », commente l'étude.

Un enfant porteur d'un handicap intellectuel va en effet demander plus d'investissement en termes de pédagogie. L'enseignant devra

adapter les objectifs d'apprentissage « car l'enfant porteur de handicap mental ne va pas progresser de la même façon que ses camarades », explique Béatrice Kail, conseillère nationale éducation famille auprès de l'association APF France Handicap. « Quand il est question de difficultés cognitives, on se heurte à la limite du système scolaire. On est encore aujourd'hui dans une école intégrative. Or, c'est au système de s'adapter à l'enfant, pas l'inverse », regrette-t-elle.

## Des enseignants pas assez formés

Mais comment s'adapter à l'enfant, quand tout le corps enseignant ne dispose pas des soutiens et des formations nécessaires ? « Quand l'enseignant n'a pas été formé au handicap, ou se retrouve avec une classe surchargée, ça devient compliqué de faire de la pédagogie différenciée. Les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) aident mais ils ne résolvent pas tout », s'inquiète Béatrice Kail. Pour elle, « il faut de la coopération entre les professionnels du médico-social et les enseignants pour leur fournir le soutien dont ils ont besoin. Aujourd'hui il y a à peu près 100 équipes mobiles qui interviennent dans les établissements, à la demande des enseignants, mais il en faudrait une dans chaque établissement scolaire ».

## « Une révolution du système scolaire tout entier ? »

L'étude révèle aussi un autre problème : plus un enfant avance en scolarité plus il risque de sortir du système. Ainsi, malgré une amélioration de l'inclusion des enfants handicapés sur les dernières années, leur scolarisation au lycée, par exemple, chute drastiquement. En 2021, la Direction de l'évaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale rapporte que sur 124 256 adolescents en situation de handicap au collège, ils ne sont plus que 58 741 au lycée.



« Depuis quelques années on se heurte à un plafond de verre, explique Béatrice Kail. Une révolution du système scolaire tout entier serait à envisager. Cela serait bénéfique pour tous les enfants. L'obsolescence de notre système éducatif est un révélateur des difficultés de notre système en général ».

Dorothee REDVAL

(\*) Sondage effectué en ligne par Harris Interactive auprès de 1 217 personnes de plus de 18 ans du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2022 commandé par 10 associations et rendu public auprès de votre journal: ANPEA, APF France handicap, Gâpiis, FCPE, Fédération générale des PEP, FISAF, FNASEPH, Fédération PEPF, Trisomie 21 France, UNANIMES.

## « Pas d'intégration avec des enfants parqués ensemble »

Anne, maman d'un petit garçon de huit ans atteint de trisomie 21, se bat au quotidien pour le garder dans le système scolaire ordinaire. « C'est insultant que la société ne voit nos enfants que par le prisme du handicap. Ce sont des enfants comme les autres. Mais dans un premier temps, l'école va toujours essayer de botter en touche. L'idéal serait qu'il y ait un suivi, dès la maternelle, des équipes éducatives mais le système français n'anticipe pas ».

## L'école ordinaire est capitale

À cause d'un manque d'AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ou d'une mauvaise connaissance du handicap, il n'est pas toujours facile pour un enseignant d'accueillir convenablement un élève handicapé dans sa classe. « Il ne faut pas diaboliser le corps enseignant, il est à l'image de la société. Le handicap n'intéresse personne, sauf le jour où on y est confronté », confie Anne, lucide.

Le rôle des parents lui semble primordial. Elle explique que l'école ne peut pas faire tout le travail. « C'est aux parents de trouver le mode d'emploi de

son enfant et de transmettre les informations aux enseignants ».

La mère de famille s'interroge sur le contenu de la formation des enseignants, souvent réclamée par les associations. « Si c'est pour les former avec des clichés, non merci ! La trisomie, c'est un handicap que tout le monde croit connaître mais les connaissances de 99 % de la population entrent dans deux catégories : les clichés et les peurs ».

L'école ordinaire est capitale selon Anne, qui explique que « parquer les enfants porteurs de handicap ensemble est une aberration pour leur développement. Puisqu'ils apprennent par mimétisme, vous ne pouvez pas attendre d'eux une bonne intégration sociale ».

Mais les choses évoluent petit à petit, les mentalités changent, c'est une touche d'espoir qui aide Anne à relativiser. « La nouvelle génération semble plus inclusive que la génération précédente, ce qui est plutôt encourageant ».

Dorothee REDVAL



Les parents critiquent le manque d'anticipation du système français. Photo d'illustration Sipa/Mourad ALLELI

Anne a souhaité garder l'anonymat.



# des élèves handicapés



En France, l'école pour tous est une obligation depuis la loi de 2005. Mais l'inclusion des enfants en situation de handicap reste insuffisante par rapport aux enjeux. Photo d'illustration Sipa/Florence DURAND

## 430 000

enfants handicapés seront scolarisés à la rentrée 2022, selon le ministère de l'Éducation nationale. Plus de 400 000 enfants l'étaient en 2021, contre 321 500 en 2017.

« En ce matin de rentrée scolaire mon garçon ne s'est pas levé pour prendre le petit-déjeuner avec son frère et sa sœur ! Non, lui, il n'a pas école, car il n'a pas d'AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap). »

Le parent d'un enfant handicapé cité par la Défenseure des droits

## Défenseure des droits : « Un dispositif inadapté »

La Défenseure des droits s'inquiète d'un accompagnement des élèves en situation de handicap qui ne répond pas aux besoins dans un rapport publié ce lundi. En 2021, les réclamations au sujet de difficultés d'accès à l'éducation d'enfants handicapés représentaient près de 20 % des saisines qui lui sont adressées au titre des droits de l'enfant.

### « Des besoins non ou mal couverts »

« Trop d'enfants ne bénéficient pas d'un parcours scolaire adapté, sont victimes de stigmatisation et ne voient pas leurs besoins pris en compte du fait de l'impréparation du système éducatif qui les a pourtant accueillis au nom de l'inclusion », déplorent Claire Hédon, la Défenseure des droits, et Éric Delemar, le Défenseur des enfants, dans ce rapport qui dénonce des situations conduisant à de la discrimination et paradoxalement à de l'exclusion.

Les parents qui saisissent l'institution se plaignent

souvent de la mauvaise qualité de l'accompagnement de leur enfant, voire de son absence. La Défenseure des droits souligne le décalage entre l'augmentation des moyens humains et financiers et le nombre grandissant d'enfants dont les besoins sont très largement non ou mal couverts.

Le rapport se penche en particulier sur les difficultés de recrutement des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) en raison de leur statut et de leur rémunération peu attractifs, tout en constatant qu'ils bénéficient d'une formation insuffisante et inadéquate au regard de l'étendue de leurs missions, ainsi que d'un manque d'intégration dans les équipes éducatives.

Parmi ses 10 recommandations, la Défenseure des droits suggère notamment que les services académiques veillent davantage à ce que les AESH désignés auprès des enfants disposent des compétences requises pour répondre au plus près à leurs besoins.

L.C.

## Le statut ingrat des accompagnants spécialisés

Apparus dans les années 1980, ces accompagnants spécifiques formés aux handicaps ont changé plusieurs fois d'appellation depuis leur création. Les AVS (assistants de vie scolaire) ont été remplacés par des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) en 2014. Leur rôle est de soutenir les enseignants dans l'accompagnement des enfants avec des besoins spécifiques.

Bien que ce soit la Maison départementale pour les handicapés (MDPH) qui valide le besoin en AESH après consultation du dossier de l'enfant porteur de handicap, c'est l'Éducation nationale qui les recrute. Souvent avec un temps partiel imposé et en CDD, ils sont payés au Smic et touchent en moyenne 821 € net par mois, selon le syndicat Snaipp-FSU. Les AESH peuvent espérer 1 014 € en fin de carrière. Ce statut précaire et la faible rémunération ne rendent pas ce métier attractif, alors qu'il est de plus en plus indispensable.

Le ministère de l'Éducation nationale annonce le recrutement de 4 000 AESH supplémentaire pour la rentrée 2022. Leur nombre s'élevait à 125 000 en 2021. La création de 300 nouvelles Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) est aussi prévue, ce qui portera leur nombre à 10 200. Plus de 430 000 élèves en situation de handicap seront accueillis à la rentrée, selon le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye.

### QUESTIONS À

Géraldine Sabatié Directrice d'un institut médico-éducatif et d'un service d'éducation spéciale à domicile

## « La grosse difficulté, c'est le manque de moyens »

Quelles sont les difficultés de l'inclusion ?

Il y a parfois des enfants qui n'arrivent pas à suivre, à cause de troubles du comportement, ou de difficultés. Alors on nous demande de nous adapter à l'enfant, de le soutenir et de l'accompagner mais nous manquons de moyens humains et financiers. Les parents font des demandes pour obtenir des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap), et parfois on leur refuse, faute de moyens ou à cause d'une mauvaise évaluation des besoins. Dans les collèges, il y a une seule enseignante et une AESH en classe Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) pour 12 élèves. L'enseignante est formée aux besoins spécifiques de l'enfant handicapé, mais on ne s'occupe pas de la même façon d'un enfant autiste ou dysorthographique ou avec un retard cognitif sévère. Parfois une personne ne suffit pas.



Photo DR

Quels sont les avantages de l'inclusion des enfants handicapés au sein de l'école ordinaire ?

Les enfants sont enfin dans une forme de normalité, c'est important, car ils vont faire société et culture avec les autres. Si on veut qu'ils s'intègrent, il faut qu'ils fréquentent les mêmes institutions que les autres. Aujourd'hui, le système change, le parcours n'est plus linéaire. Ils peuvent aller en classe Ulis, en IME, en établissement ordinaire et faire des mi-temps dans l'un, dans l'autre, suivant leurs capacités, leurs difficultés et leurs épreuves. Une forme de scolarité à la carte car l'idée est qu'ils soient intégrés mais surtout qu'ils se sentent bien.

Et les inconvénients ?

Ce vivre ensemble, ce n'est pas gagné ! Les enfants et les adolescents sont effrayés par le handicap, il y a une forme de rejet. Les enfants handicapés sont souvent moqués. C'est terrible, ils vivent, alors, la marginalité dans un groupe. Le harcèlement, ça les brise.

Y a-t-il des améliorations possibles pour l'avenir ?

Il y a certainement moyen d'avoir de meilleures évaluations des besoins et organisation et surtout qu'elles soient révisées régulièrement car l'enfant progresse. Les aides, mises à sa disposition un temps, peuvent ne plus être pertinentes au bout de quelques années. Le budget pourrait profiter à d'autres. Il faut ouvrir des classes et prévoir un accompagnement pour les familles pour être au plus près des besoins des enfants, préparer l'accueil des élèves handicapés, veiller à ne pas trop les isoler, améliorer la socialisation. Il faut également faire un travail dans les écoles autour de la tolérance et de la bienveillance.

Propos recueillis par Dorothée REDVAL